



## La prime Air Bois C'EST QUOI ?

Les dispositifs anciens de chauffage au bois et les cheminées à foyers ouverts sont de forts émetteurs de particules fines qui peuvent être en partie responsables des épisodes de pollution en hiver.

Ce type de pollution est la cause de pathologies du système respiratoire. Pour améliorer la qualité de l'air du territoire au profit de tous, Toulouse Métropole vous aide à remplacer votre ancien équipement pour un dispositif de chauffage bois plus performant et... moins polluant !



Je remplace mon vieux poêle, je suis mieux chauffé, et je perçois 500 € !



### UNE AIDE CUMULABLE AVEC :

- Le crédit d'impôt pour la transition énergétique
- L'éco-prêt à taux zéro
- Et autres aides disponibles

## Où se renseigner ?

Sur le site de Toulouse Métropole

[www.toulouse-metropole.fr/missions/developpement-durable/qualite-de-l-air/prime-air-bois](http://www.toulouse-metropole.fr/missions/developpement-durable/qualite-de-l-air/prime-air-bois)

[primeairbois@toulouse-metropole.fr](mailto:primeairbois@toulouse-metropole.fr)

Espace Info Énergie  
05 67 69 69 67

### LA PRIME AIR BOIS

est une action du Programme d'actions qualité de l'air de Toulouse Métropole

**PLAN CLIMAT**  
TOULOUSE MÉTROPOLE

*En actions!*



toulouse  
métropole

en grand !



toulouse  
métropole

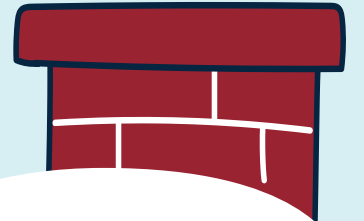
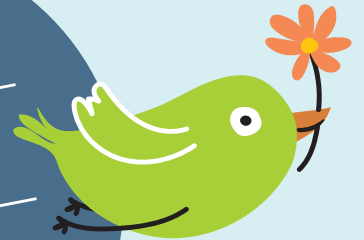
en grand !

## POUR MOINS POLLUER JE REMPLACE MON CHAUFFAGE AU BOIS

PRIME  
AIR BOIS

500€\*

Pour changer  
votre ancien  
chauffage bois



Qualité de l'Air  
On respire!

ICOM RCS Toulouse B 393 658 760 - 2019-01-4940 - tcm.com.fr

\* Sous conditions.

# Pourquoi changer ?

## MON CHAUFFAGE BOIS OU MA CHEMINÉE OUVERTE



### FAIRE DES ÉCONOMIES

3 fois moins de bois consommés  
c'est 3 fois moins d'argent dépensé.



### SANTÉ

Moins d'émissions de particules,  
un air plus sain pour mes poumons.



### PLUS DE CONFORT

Une chaleur rayonnée pour un meilleur  
confort thermique.



### ENVIRONNEMENT

Moins de bois consommé, et moins  
de pollution émise : c'est bon pour la planète.

# Qui est concerné ?

- Les habitants de **Toulouse Métropole**
- **Propriétaires** de leur logement
- Possédant une cheminée à foyer ouvert ou un poêle bois ou insert **antérieur à 2002**
- Ayant un **revenu fiscal inférieur à 28 800 €**

## Vos engagements

1

Acheter un  
appareil Flamme  
verte 7 étoiles  
ou équivalent

2

Le faire  
installer par un  
professionnel  
qualifié

3

Faire détruire votre  
ancien poêle ou  
insert en l'apportant  
dans une déchetterie



## Et pour vous aider dans votre choix...

Contactez l'Espace Info Énergie pour des conseils techniques  
gratuits.

[www.toulouse-metropole.fr/espace-info-energie](http://www.toulouse-metropole.fr/espace-info-energie)

# Comment ça marche ?

AVANT TOUT DÉMARRAGE DE TRAVAUX



### CONTACTEZ DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS

et faites-vous établir des devis.  
Contactez l'espace Info Énergie pour tout  
renseignement technique.

### TÉLÉCHARGEZ LE DOSSIER

Sur le site internet de Toulouse Métropole.  
Vous pouvez aussi trouver cet imprimé  
dans toutes les mairies de la métropole et  
les mairies annexes de Toulouse.

### REMPISSEZ VOTRE DOSSIER

et renvoyez-le par mail à  
[primeairbois@toulouse-metropole.fr](mailto:primeairbois@toulouse-metropole.fr)  
ou par courrier postal à  
Toulouse Métropole – DEE – Prime Air Bois  
6 rue René Leduc 31500 Toulouse.

### LA RÉPONSE

vous sera adressée après instruction de  
votre dossier.